

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

**MARDI 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2024**

### **COMPTE RENDU**

<b>LOISEAU Simon</b> Président  CGT	<b>EPALLE Christophe</b> Vice-Président Délégué  Excusé CGT	<b>BEAL Gilles</b> 1 <sup>er</sup> Vice-Président  CGT	<b>COULON Yves-Marie</b> 2 <sup>ème</sup> Vice-Président  CFDT	<b>BENAMEUR Mehdi</b> 3 <sup>ème</sup> Vice-Président  Excusé FO	<b>BOUVIER Georges</b> 4 <sup>ème</sup> Vice-Président  CFE/CGC
5 <sup>ème</sup> Vice-Président  CGT	<b>ARNAUD Richard</b> Trésorier Général  CGT	<b>BOUCHET Jean-Luc</b> Trésorier Général Adjoint  Excusé FO	<b>MOURIER Charlotte</b> Secrétaire Générale  CGT	<b>BOUILLET Laurent</b> Secrétaire Général Adjoint  CFE/CGC	<b>BAROU Patricia</b>  CFDT
<b>BERTHET Loïc</b>  CGT	<b>CHAMBEFORT Coralie</b>  CGT	<b>DEPALLE Simon</b>  CGT	<b>DEVIGNAT Pascal</b>  CFDT	<b>ENCIZO Stéphane</b>  CGT	<b>GRANGER Pascal</b>  Excusé CGT
<b>INTORRE Catherine</b>  Excusé CFDT	<b>LARMANDE Alain</b>  CGT	<b>MOUNIER Ludovic</b>  CFDT	<b>PRESLE Jean-Luc</b>  CFDT	<b>TARGE Marion</b>  FO	<b>VELTRI Isabelle</b>  CFDT

CGT : 9 / 12

CFDT : 6 / 7

FO : 1 / 3

CFE/CGC : 2 / 2

Soit un total de : 18 / 24 membres présents à l'ouverture de la séance.

Invité(s) : M. Rémy DAVID – Chef de Cabinet R.A.L.  
M. Sylvain PERRONE – Directeur Opérationnel

Ouverture de la séance à : 8h40

### **ORDRE DU JOUR :**

Point n° 1 : PRETS D'HONNEUR – Intervention d'un membre de la Commission Santé Solidarité.

Point n° 2 : APROBATION DU COMPTE RENDU DU CA DU 4/07/2024

Point n° 3 : MANDATEMENT DU PRESIDENT POUR AG PRESIDENTS DE CMCAS

Point n° 4 : CALENDRIER DES CA & BUREAUX 2025

Point n° 5 : SUIVI BUDGETAIRE AU 31/08/2024 – TRANSFERT DE CREDIT

Point n° 6 : CLUB INFORMATIQUE – Présentation projet par Daniel LALLEMENT

Point n° 7 : PROJET « VISITE DECOUVERTE COLOS »

Point n° 8 : IMMOBILIER (CIVIER – TRANSVAL (ponton) – ROCHE LA MOLIERE (nettoyage site))

Point n° 9 : Divers

Simon LOISEAU - Président de la CMCAS Loire ouvre la séance et remercie les administrateurs et invités pour leurs présences.

Sont absents (excusés) : Christophe EPALLE et Pascal GRANGER (CGT)  
Catherine INTORRE (CFDT)  
Mehdi BENAMEUR et Jean-Luc BOUCHET (FO)

A noter également, un administrateur est manquant au poste de 5<sup>ème</sup> vice-président (démission de Philippe DEVIDAL annoncée lors du CA du 4 juillet 2024). Le remplacement n'ayant pas encore été fait, le nombre d'administrateurs est à ce jour de 23 membres seulement, dont 18 présents pour le présent conseil.  
Le Président indique également, que l'ordre du jour prévu sera un peu modifié en raison d'un mouvement syndical national.

### POINT N° 1 : PRETS D'HONNEUR – Intervention d'un membre de la Commission Santé Solidarité

Simon LOISEAU – Président présente Mesdames Claire DUMAS et Claire BARAILLER, respectivement présidente et secrétaire de la Commission Santé Solidarité de la CMCAS Loire. A la demande des administrateurs, celles-ci ont été invitées à venir donner des explications sur le dossier des prêts d'honneur accordés à nos bénéficiaires.

Claire DUMAS prend la parole et explique qu'un prêt d'honneur est un prêt accordé par la CMCAS Loire, qu'un bénéficiaire peut demander pour pallier une difficulté financière passagère ; ce prêt n'est pas soumis à intérêts.

Lors d'une réunion de la Commission Santé Solidarité du 7 mars 2022, les membres de cette commission avaient proposé un réajustement du montant du prêt d'honneur de 1000 € à 1500 €, remboursable avec des échéances d'un montant de 125 € sur 12 mois (au lieu de 100 € sur 10 mois). Cette proposition avait été acceptée en Conseil d'Administration du 5 juillet 2022, par un vote favorable à l'unanimité des administrateurs.

- ✓ Claire DUMAS signale une erreur mentionnée sur ce même compte-rendu du CA du 5 juillet 2022. Il avait été mentionné en effet, qu'un prêt d'honneur pouvait être accordé tous les 3 (trois) ans seulement. Il s'agit d'un quiproquo, car un nouveau prêt d'honneur peut être demandé par un bénéficiaire, 2 (deux) ans après la date d'accord du premier prêt accordé par la Commission Santé Solidarité (et non pas à la fin du remboursement du premier).

Le formulaire de demande de prêt va être corrigé dans ce sens.

- ✓ Une deuxième requête est présentée : les membres de la Commission Santé Solidarité proposent que selon la situation personnelle de certains bénéficiaires, les mensualités de remboursement d'un prêt d'honneur soient diminuées et la période de remboursement allongée ; par exemple : mensualités de 50 €/mois avec un délai de remboursement sur 30 mois. On se rend compte en effet, que le montant de la mensualité actuelle (125 €/mois) est trop important et ne permet pas au bénéficiaire d'honorer ses engagements, mais souvent aggrave sa situation. Sur 9 dossiers en cours, 2 seraient concernés.

Le Président propose qu'une étude plus précise soit faite, afin de voir si la diminution du montant du remboursement permettrait réellement au bénéficiaire d'honorer ses échéances de prêt ou pas ?

A la suite de ces divers échanges, Claire BARAILLER – Secrétaire de la commission prend la parole pour évoquer un dossier traité lors du Conseil d'Administration du mois de juillet (concernant la demande par la Commission Santé Solidarité, de l'attribution d'une aide exceptionnelle à la compagne d'un bénéficiaire décédé). Cette aide avait été refusée car cette personne n'était pas bénéficiaire de la CMCAS Loire, n'ayant pas été déclarée vivant maritalement avec son compagnon.



Claire BARAILLER demande aux administrateurs si une aide, sous forme d'un don (2000 €) peut être envisagée par la CMCAS Loire ? Elle laisse les administrateurs réfléchir à cette proposition.

Jean-Luc PRESLE (CFDT) : la décision prise à l'époque par les membres du conseil n'avait pas été facile à prendre il est vrai, mais nous avons voulu respecter la réglementation de la CCAS.

Claire DUMAS et Claire BARAILLER quittent la réunion à 9h10 et des remerciements leurs sont adressés pour leur participation.

A la suite de cette intervention, le document « Demande de prêt d'honneur » est présenté sur écran par Richard ARNAUD. Il faut noter l'indication d'un « accord de prêt pour la somme de 1500 € » alors qu'un bénéficiaire n'a pas forcément besoin d'une telle somme. Ce point sera corrigé avec le service ASS. Un correctif sera également réalisé au sujet du délai de demande d'un nouveau prêt, après le remboursement du premier (délai d'un an après la fin du remboursement de la dernière échéance).

Divers échanges sont émis par les administrateurs sur la proposition d'allongement de la période de remboursement (24 mois et échéances ramenées à 75 €/mois) et sur le fait qu'il soit précisé que la CMCAS Loire peut accorder un prêt à un de ses bénéficiaires et que cette aide peut aller jusqu'au montant de 1500 €.

Richard ARNAUD intervient pour assurer à tous, que l'information de cette aide « prêt d'honneur » est largement diffusée auprès des bénéficiaires (affichage, info sur journal et site) et que si le nombre de dossiers de demandes de prêts d'honneur n'est pas aussi important qu'auparavant, il faut chercher l'explication ailleurs.

*Suspension de séance à la demande de Stéphane ENCIZO (CGT) à 9h13.*

*Reprise de séance à 9h17*

Stéphane ENCIZO propose que le dossier soit étudié par chaque organisation et que des propositions soient faites afin de permettre une étude plus précise du sujet. Si des votes doivent être réalisés, ils peuvent être faits lors du prochain conseil ou lors d'une réunion des membres du bureau.

Le Président profite de cette intervention pour signaler que les deux dernières réunions « bureau » ont été annulées faute de participants et que si des votes doivent être émis lors de ces réunions, il serait bien que ses membres soient présents. Cela permet de gagner du temps et d'avancer sur des sujets au lieu d'attendre les conseils d'administration.

Avant de clôturer ce point de l'ordre du jour, le Président revient sur la demande de don proposé par les représentantes de la Commission Santé Solidarité.

Question de Jean-Luc PRESLE : avons-nous le droit de faire un don à un bénéficiaire (particulier) ? Jusqu'à présent, seul un don à une association a été pratiqué.

Intervention de Rémy DAVID – Chef de cabinet : à sa connaissance, un don à un bénéficiaire n'a jamais été effectué.

Le Président indique que la décision d'un don éventuel sera prise ultérieurement, après renseignements auprès de la CCAS sur la réglementation.

**POINT N° 2 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CA DU 4/07/2024**

<b><u>VOTE</u> : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4/07/2024</b>				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE				
ABSTENTION	1			
POUR	8	6	1	2

***Approuvé à la majorité des membres présents.***

**POINT N° 3 : MANDATEMENT DU PRESIDENT POUR AG DES PRESIDENTS DE CMCAS  
(prévue les 9 et 10 octobre à**



Délibération  
2024.062BIS - Princip



Délibération  
2024.063BIS - Princip



Délibération  
2024.067 - Abonder



NOTICE PRINCIPES  
DIRECTEURS ET PRIM

Les documents reçus du Comité de Coordination ont été transmis préalablement à la réunion à l'ensemble des administrateurs.

<b><u>VOTE</u> : MANDATEMENT de Simon LOISEAU – Président POUR REPRESENTATION DE LA CMCAS LOIRE LORS DE L'AG DES CMCAS les 9 et 10 octobre 2024</b>				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE		6		
ABSTENTION				
POUR	9		1	2

***Approuvé à la majorité des membres présents.***



**VOTE : MANDATEMENT de Simon LOISEAU sur les 4 VOTES  
REGLEMENTAIRES QUI SERONT REALISES LORS DE L'AG DES  
CMCAS LES 9 et 10 OCTOBRE 2024  
POUR AVIS FAVORABLE, DEFAVORABLE ou ABSTENTION :**

**1<sup>er</sup> Vote : PRINCIPES DIRECTEURS 2024  
2<sup>ème</sup> Vote : PRINCIPES DE REPARTITION 2024  
3<sup>ème</sup> Vote : ACCES AU FONDS A.S.S.  
4<sup>ème</sup> Vote : AVIS SUR LE FONDS SANTE (abondement CSMR)**

	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE		6		2
ABSTENTION				
POUR	9		1	

**Approuvé à la majorité des membres présents.**

## POINT N° 4 : CALENDRIER DES CA & BUREAUX 2025



PLANNING CA -  
BUREAUX 2025.pdf

Le calendrier proposé et transmis aux administrateurs pour les réunions 2025 du Conseil d'Administration et des membres du Bureau ne donne pas lieu à un commentaire particulier. Le calendrier est validé.

## POINT N° 8 : IMMOBILIER

- **ROCHE LA MOLIERE**

Le Président indique aux administrateurs, que les voisins de notre parcelle de terrain située à Roche La Molière se plaignent de nuisances au niveau des végétaux très envahissants.

Ce point sera vu plus tard au cours de la présente réunion, car en lien avec le dossier CIVIER.

- **LE TRANSVAL**

Les 24 et 25 octobre prochains, les rampes d'accès à la Loire seront démontées par une équipe de bénévoles sur notre site du TRANSVAL à Roanne. Cela devrait nous permettre de ne plus être assujettis à l'imposition fiscale annuelle « REDEVANCE DOMANIALE – DOMAINE PUBLIC NON MILITAIRE » : 235 €/an.

- **CIVIER**

Durant l'été, à la demande d'ENGIE propriétaire du site « CIVIER », des prélèvements ont été effectués pour analyses diverses par une société spécialisée. Une bonne nouvelle : il n'y aurait pas de trace de pollution des sols sur le site (nous n'avons pas eu connaissance du rapport d'expertise).

Le Président avait déjà informé les administrateurs, de l'intention de vente par ENGIE de l'ensemble de son patrimoine immobilier. Il s'avère que ENGIE ne ferait qu'un seul lot en bloc de ses biens et que cette vente doit être clôturée au 31 décembre 2025.

Simon LOISEAU et Richard ARNAUD ont eu une réunion d'informations lundi 30 septembre, avec divers interlocuteurs ENGIE en charge du projet de vente.

Nous devons contacter notre notaire afin d'obtenir une estimation de la valeur du site sur le marché immobilier Stéphanois dans un premier temps.

Cependant, le Président rappelle que nous avons en portefeuille immobilier, notre terrain de Roche La Molière. C'est pourquoi il a déjà demandé à notre notaire de nous établir une estimation de ce site également.

Nous avons jusqu'au 15 janvier 2025 pour présenter une offre d'achat à ENGIE.

Serons-nous acquéreurs ou pas ? Notre décision devra être prise au cours d'une Assemblée Générale extraordinaire durant laquelle les délégués devront se prononcer sur cette acquisition ou pas ?

Contraintes de constructions liées au site CIVIER :

- Bien que le terrain soit constructible, une distance de 18 ml doit être respectée entre les façades des immeubles existants et une future construction neuve. De plus, une partie du terrain est dans une zone inondable.
- Etant donné la configuration du terrain, la construction éventuelle aurait certainement une forme « biscornue ».

Richard ARNAUD : CIVIER est la base de nos activités sociales. La question que nous devons nous poser dans l'immédiat est l'achat ou pas du site ? Ce que nous en ferons ultérieurement est une autre question. Voulons-nous continuer à avoir des activités à CIVIER ou pas ?

La question du financement est un autre point important mais nous l'étudierons ensemble à l'occasion d'un conseil d'administration extraordinaire et lors de l'assemblée générale extraordinaire qui sera organisée à la suite.

Jean-Luc PRESLE : sommes-nous certains que le terrain n'est pas pollué comme l'indique ENGIE ?

Réponse de Richard ARNAUD : nous avons la possibilité de faire appel à un cabinet d'expertise indépendant pour réaliser nos propres diagnostics, comme nous l'avons d'ailleurs pratiqué lors de l'achat du site de St-JULIEN à St-Chamond.

*Interruption de séance à la demande de Jean-Luc PRESLE (CFDT) à 10h15*

*Reprise de séance à 10h25*

*En reprise de séance, le nombre d'administrateurs est de 17 membres : départ de Simon DEPALLE (CGT).*

Jean-Luc PRESLE indique que selon son organisation, il serait intéressant de faire appel à un cabinet conseil pour nous guider et nous conseiller, vis-à-vis notamment de l'utilité de conserver divers sites, pour la plupart très proches les uns des autres. Il serait intéressant également d'avoir l'avis « d'anciens » et de réfléchir à l'activité future sur ces sites.

Le Président invite toutes les organisations à se rendre disponibles à l'occasion d'un conseil d'administration extraordinaire dont la date sera proposée très rapidement et bien sûr de l'assemblée générale extraordinaire qui suivra, dans tous les cas avant le 15 janvier 2025.

## POINT N° 5 : SUIVI BUDGETAIRE AU 31/08/2024 et TRANSFERT DE CREDIT

La parole est laissée au Trésorier Général – Richard ARNAUD pour l'analyse du dernier suivi budgétaire transmis par notre service gestion (suivi budgétaire arrêté au 31 août 2024).





Suivi budgétaire  
au-2024-08-31.xlsm

Extrait pour explications des soldes négatifs seulement (signalés en rouge). Les commentaires sont en dernière colonne.

RB (Liste D)	SR	Libellé activité	BUDGET PRIMITIF	BUDGET TOTAL (Auto)	Solde (Auto)	Réalisé (auto)	COMMENTAIRES
07/xxxxxxx	B01	Aides séjours linguistiques	750,00 €	1 500,00 €	- 837,90 €	156%	De nombreuses demandes d'aides au financement ont été reçues engendrant un dépassement budgétaire. Demande de transfert prévue.
2351/xxxxx	L02	SLVie 01 Café-Théâtre à la Ricane Saint Etienne	190,00 €	190,00 €	- 76,00 €	140%	Plus de participants à l'activité que prévu. Léger dépassement budgétaire.
2355/xxxxx	A05	Cours de cuisine	195,00 €	195,00 €	46,77 €	124%	Léger dépassement budgétaire sans conséquence.
2355/xxxxx	P02	Pensionnés du Forez - Journée château de Goutelas	350,00 €	350,00 €	- 26,00 €	107%	Léger dépassement budgétaire sans conséquence.
245/xxxxxxx	F01	SLVie 04 Week-end ski Aussois	- €	2 100,00 €	-1 779,87 €	185%	Dépassement budgétaire expliqué par l'utilisation de la moulinette pour les participations bénéficiaires : ici plus de petits coefs sont partis au ski. D'où ce solde négatif.
247/xxxxxxx	P02	Pensionnés séniors Civier - Séjour à Hyères les Palmiers	9 555,00 €	9 555,00 €	-8 032,72 €	184%	Erreur d'imputation comptable, sera régularisé sur prochain suivi.
248/xxxxxxx	A06	Prêt d'institution pour Bénéficiaire-sans participation de la CMCAS	1,00 €	1,00 €	- 157,85 €	15885%	Marcheurs de Roanne, 1 chèque à l'encaissement en cours pour régul.
410263/xxx	A01	Section Gymnastique Roanne - Cours par Loire Professions Sports	200,00 €	385,00 €	- 589,92 €	253%	Richard : en cours de régularisation, des chèques doivent être en cours de réception.
410303/xxx	R04	SLVie 05 Karting Le Coteau - Tickets Entraînement	200,00 €	550,00 €	- 410,00 €	175%	Billetterie.
410401/xxxx	A01	Section Padel	455,00 €	755,00 €	- 365,00 €	148%	Billetterie
410401/xxxx	E01	SLVie 02 Challenge "Interservices" Multi activités en Avril	200,00 €	200,00 €	- 41,56 €	121%	Léger dépassement budgétaire sans conséquence.
665021/xxx	ELU	Contrat entretien CMCAS LOIRE (Incendie, Climatisation et Télésurveillance)	500,00 €	1 130,00 €	- 51,57 €	105%	Ligne de refacturation entre la CCAS et la CMCAS Loire.
6650222/xxx	PRO	Prestation nettoyage des locaux CMCAS LOIRE	- €	- €	- 661,34 €		Idem
6650233/xxx	PRO	Eau, Gaz et Electricité CMCAS LOIRE		- €	- 10,91 €		Idem
665042/xxx	ELU	Entretien véhicules	1 000,00 €	3 200,00 €	- 305,56 €	110%	Contrôles techniques des véhicules intervenus cette année.
665043/xxx	ELU	Assurances véhicules Elus	2 200,00 €	4 500,00 €	- 358,00 €	108%	Hausse des tarifs des contrats.
665051/xxx	YYY	Consommables (MAXICOFFEE et LYRECO)			- 258,36 €		Ligne de refacturation entre la CCAS et la CMCAS Loire.



665052/xxx	ELU	Affranchissement (LA POSTE, DOLIST) + Contrat affranchissement (LA POSTE)	3 000,00 €	4 100,00 €	- 23,13 €	101%	Idem ci-dessus.
665052/xxx	PRO	Affranchissement (LA POSTE, DOLIST) + Contrat affranchissement (LA POSTE)	- €	-€	- 83,69 €		Idem ci-dessus.
665053/xxx	PRO	Téléphonie portables Elus	- €	-€	- 130,83 €		Ligne de refacturation entre la CCAS et la CMCAS Loire.

En fin de présentation, il apparait qu'une seule ligne reste à contrôler : 410263 – Section gym Roanne.

Richard ARNAUD indique à la suite, que divers transferts de crédit sont à effectuer et présente sur écran un document explicatif.



Transfert de crédit  
N°4 - Doc Richard AI

Le vote suivant est soumis aux administrateurs, pour un transfert de la somme totale de 2 400,00 €uros.

<b><u>VOTE : TRANSFERT DE CREDIT N° 4</u></b>				
<b>AIDES SEJOURS LINGUISTIQUES</b>				
Depuis la rubrique : 8883/xxx XXX – RESERVE D'INVESTISSEMENT				
Vers la rubrique : 07/xxx B01 – AIDES SEJOURS LINGUISTIQUES				
Pour un montant de : <b>1500,00 €uros</b>				
<b>ENTRETIEN VEHICULES</b>				
Depuis la rubrique : 8883/xxx XXX – RESERVE D'INVESTISSEMENT				
Vers la rubrique : 665042/xxx ELU – ENTRETIEN DES VEHICULES				
Pour un montant de : <b>500,00 €uros</b>				
<b>CONSOMMABLES</b>				
Depuis la rubrique : 665051/xxx ELU - CONSOMMABLES				
Vers la rubrique : 665051/xxx YYY - CONSOMMABLES				
Pour un montant de : <b>400,00 €uros</b>				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE				
ABSTENTION				
POUR	8	6	1	2

**Approuvé à l'unanimité des membres présents.**

Départ de la salle de réunion des 3 administrateurs à 11h00 : Loïc BERTHET (CGT) Stéphane ENCIZO (CGT) et Alain LARMANDE (CGT).

Le nombre d'administrateurs est alors de 14 membres au total au lieu de 17 lors du vote précédent.



Des accords de principe sont également soumis aux votes des administrateurs pour des engagements à traiter par avance pour l'année 2025 (réservations hébergements notamment).

<b>VOTE : SAVATOU 2025 – Cartes neige</b> Montant : 1400,00 euros Demande d'accord de principe pour engagement				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE				
ABSTENTION				
POUR	5	6	1	2

*Approuvé à l'unanimité des membres présents.*

<b>VOTE : TEC EN ROANNAIS – ADHESION 2025.</b> Montant : 240,00 euros Demande d'accord de principe pour engagement				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE				
ABSTENTION				
POUR	5	6	1	2

*Approuvé à l'unanimité des membres présents.*

<b>VOTE : SLVie 02 – CONCERT AU ZENITH DE ST-ETIENNE</b> 15 places de concert Jean-Louis AUBERT Montant : 277,50 euros Demande d'accord de principe pour engagement				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE				
ABSTENTION				
POUR	5	6	1	2

*Approuvé à l'unanimité des membres présents.*

<b>VOTE : PENSIONNES CIVIER – VOYAGE A LA BAULE Juin 2025</b> Montant : 10 804,25 euros Demande d'accord de principe pour engagement				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE				
ABSTENTION				
POUR	5	6	1	2

*Approuvé à l'unanimité des membres présents.*

## POINT N° 6 : CLUB INFORMATIQUE – Présentation projet par Daniel LALLEMENT

M. Daniel LALLEMENT – Président du Club Informatique de Civier est aujourd’hui présent pour ce point de l’ordre du jour car il souhaite présenter aux administrateurs, ses projets de développement du club.

M. LALLEMENT fait un historique de la section informatique dont il a repris la gestion il y a 4 ans et qu’il essaie de développer.

Au niveau matériel, malgré un investissement réalisé dans un peu de matériel, certains pc sont vieillissants et ne supporteront pas les mises à jour sous Windows 11 l’année prochaine (alternative trouvée avec Linux).

50% du parc actuel est du « reconditionné » et les logiciels utilisés sont d’accès gratuits.

2 nouvelles activités vont être créées : photo vidéo et cinéma.

Les membres du club sont à même de réparer, améliorer les pc des bénéficiaires qui les sollicitent, cependant ils manquent de place dans leur local. Daniel LALLEMENT attire l’attention sur le site internet du Club sur lequel il met des vidéos, photos des sorties, astuces info et autres annonces de formations qu’il propose tout le long de l’année.

Au niveau des demandes budgétaires 2025, les 3 activités du club seront réunies : info, photo-vidéo et cinéma. Il énumère la liste du matériel qui leur serait nécessaire et le budget correspondant sollicité.

En fin de présentation, Daniel LALLEMENT indique qu’il a un souci avec le site internet de la CMCAS LOIRE dont la partie « site informatique Civier » n’est pas mise en évidence. Est-ce qu’il y a moyen de mettre sur le menu déroulant les informations type « offres de formations » ?

Le Président lui répond que la CMCAS Loire doit respecter une charte graphique et que seules les affiches produites par le service communication de la CCAS à Lyon peuvent être mises sur le site internet. Par conséquent, le club doit demander la production de ses affiches via le service communication pour l’annonce de ses informations aux bénéficiaires.

## POINT N° 7 : PROJET « VISITE DECOUVERTE COLOS »

Simon LOISEAU – Président reprend la parole au sujet d’un projet qu’il serait souhaitable de mettre en œuvre.

Nous avons sur la Loire un centre de vacances « La Durie » qui fonctionne bien à l’occasion des diverses périodes de vacances (colos). Il serait intéressant de mettre en place une journée type « visite découverte colos » comme le pratiquent déjà les CMCAS DPR et SAVOIE ; à l’occasion de cette journée, les parents et enfants peuvent venir sur le site et voir comment fonctionne la colo, rencontrer les divers intervenants (directeurs, animateurs) partager un repas et participer aux activités (pour les enfants).

Une fiche projet budget a été étudiée et sera présentée aux administrateurs en fin d’année pour validation par le conseil.

Pour rappel, La Durie est propriété de EDF-GDF et de la CCAS. Néanmoins, c’est la CCAS qui l’exploite et décide des périodes d’ouverture et fermeture du site (colos essentiellement).

## POINT N° 9 : DIVERS SUJETS

- **BAFA**

La CCAS nous a octroyé 2 financements de BAFA pour l’année 2025. La CMCAS Loire a justement reçu 2 dossiers de candidatures de jeunes bénéficiaires. Ils seront convoqués prochainement pour un entretien avec le Président et Léa MASROUBY – Responsable Séjours Activités.



- **EMPLOIS CMCAS LOIRE**

Le Président informe les administrateurs qu'il a été décidé conjointement avec le service RH de la CCAS Lyon, que toutes les personnes désirant venir travailler à la CMCAS Loire passeront par une période d'immersion, afin de vérifier que le poste correspond bien à leurs attentes.

Il est rappelé le nombre de postes admis par les employeurs à la CCAS : 1750 à ce jour ; chacun sait que ce nombre ira en diminuant dans les années à venir. Concernant la CMCAS Loire, 2 postes sont à pourvoir : 1 poste de technicien d'accueil et 1 poste de technicien séjour activité ; ce dernier poste est pour l'instant « gelé » c'est-à-dire qu'une expérimentation a été mise en place avant l'été 2024 pour mutualiser l'organisation des convoyages.

Une personne en contrat jusqu'à la fin de l'année est également chez nous à la CMCAS Loire, en appui du service ASS afin de saisir les dossiers des nombreuses demandes d'aides qui interviennent chaque année à cette période (aides liées à la rentrée scolaire) aussi bien pour la Loire que pour la CMCAS de Bourg en Bresse.

- **DIFFUSION INFORMATIONS AUPRES DES BENEFICIAIRES**

Richard ARNAUD explique que lors de ses interventions auprès des bénéficiaires pendant les réunions professionnelles, les présentations sont sommaires faute de temps alloué par les unités. Il est surtout indiqué aux bénéficiaires que des aides existent pour eux mais qu'ils doivent faire la démarche de se renseigner auprès des correspondants et surtout de la CMCAS Loire.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les personnes présentes et clôture la séance.


**FIN DE SEANCE : 11h50**

PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le MARDI 10 DECEMBRE 2024

Lieu : CIVIER St-Etienne

**Le Président de la CMCAS Loire**  
**Simon LOISEAU**



**La Secrétaire Générale**  
**Charlotte MOURIER**

